

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 26 Juin 2017

Présents : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto, P Bréhant
JF.Menant, L L'Héréec, D Gamichon, L Juin, I Cloteau,
M Poiteaux

Absents Excusés : C Gautier, A Tropée

Absents :

Secrétaire de Séance : M Poiteaux

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 29 Mai 2017

Point à ajouter

8) Attribution subvention au titre de la répartition du produit 2016 des Amendes de Police

1) Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné : Fonds de Concours 2017

Lors du vote du Budget Primitif 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, il a été inscrit un montant de 15 954.08 E pour la commune au titre du Fonds de Concours.

Le fonds de concours doit porter sur une opération (en section de fonctionnement ou d'investissement) réalisée et clôturée en 2016 ou en 2017.

C'est pourquoi, le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné pour les opérations suivantes réalisées en section d'investissement :

OPERATION 1) REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX

DEPENSES	39 944.65 E
Réhabilitation	39 944.65 E
Bâtiments Communaux	
RECETTES	39 944.65 E
- DETR	8 908.34 E
- Réserve Parlementaire	5 000.00 E
- Fonds de Concours	13 018.15 E
- Autofinancement	13 018.16 E

OPERATION 2) AMENAGEMENTS VOIRIE

DEPENSES	12 134.85 E
Réhabilitation	12 134.85 E
Bâtiments Communaux	
RECETTES	12 134.85 E
- Recettes Amendes de Police	4 000.00 E
- Fonds de Concours	2 935.93 E
- Autofinancement	5 198.92 E

2) Démarche Inventaire Bocager : Constitution Groupe de Travail

La Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné mène une politique active en faveur de la préservation et de la reconstitution du Bocage. Il est prévu l'inventaire et la protection des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme en s'appuyant sur la constitution de groupe de travail communaux sur le bocage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer un groupe de référents composé de membres élus et non élus :

- * Gérard CANTO 3ème Adjoint
- * Irène CLOTEAU Conseillère Municipale
- * Hervé CANTO Agriculteur en Retraite
- * Daniel LEGENDRE Agent Communal en Retraite

3) Groupe Scolaire « Les Prés Verts »

* Rythmes Scolaires

Le Conseil Municipal et le Conseil d'Ecole se prononcent pour le retour à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire si le décret, qui doit intervenir cet été, le permet.

La nouvelle organisation scolaire proposée est validée, à savoir :

- Nouveaux horaires

- * Ecole Maternelle 08h30 - 11h45 / 13h30 - 16h15
- Primaire 08h30 - 12h00 / 13h45 - 16h15
- * Garderie Matin 07h15 - 08h20
- Soir 16h15 - 19h00

- Animations le mardi et Bibliothèque ou Sport le jeudi - Suppression TAP
- Etude Surveillée lundi-mardi-jeudi de 17h15 à 17h45
- ALSH le mercredi de 07h15 à 19h00

* Tarifs 2017-2018 Cantine Garderie

CANTINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et donc de les fixer, pour la prochaine rentrée scolaire, comme suit :

N° tranche	Tranche QF Familles	Modulation à appliquer sur le tarif de base	Prix du Repas
1	De 0 E à 500 E	- 20%	2.96 E
2	De 501 E à 800 E	- 10%	3.33 E
3	De 801 E à 1100 E	- 5%	3.51 E
4	De 1101 E à 1250 E	Tarif de base	3.70 E
5	De 1251 E à 1400 E	+ 4%	3.84 E
6	De 1401 E à 1550 E	+ 8%	4.00 E
7	De 1551 E à 1700 E	+ 12%	4.15 E
8	De 1701 E à 1850 E	+ 16%	4.29 E
9	De 1851 E à 2000 E	+ 20%	4.44 E
10	Plus de 2000 E	+ 24%	4.59 E

* Pris repas adulte 5 E

GARDERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 10 pour + 1 abstention, d'appliquer à la prochaine rentrée scolaire, le système du quotient familial pour les tarifs de la garderie, à savoir :

N° tranche	Tranche QF Familles	Modulation à appliquer sur le tarif de base	Prix par créneau de garderie 2 créneaux 7h15-7h45 / 7h45-8h20
1	De 0 E à 500 E	- 12%	0.72 E
2	De 501 E à 800 E	- 8%	0.75 E
3	De 801 E à 1100 E	- 4%	0.79 E
4	De 1101 E à 1250 E	Tarif de base	0.82 E
5	De 1251 E à 1400 E	+ 2%	0.84 E
6	De 1401 E à 1550 E	+ 4%	0.85 E
7	De 1551 E à 1700 E	+ 6%	0.87 E
8	De 1701 E à 1850 E	+ 8%	0.89 E
9	De 1851 E à 2000 E	+ 10%	0.90 E
10	Plus de 2000 E	+ 12%	0.92 E

4) Assainissement : Etude Curage Station Epuration

Monsieur le Maire rappelle qu'une bathymétrie a été réalisée et que les résultats confirment la nécessité de procéder au curage des 3 bassins. En conséquence, considérant la saturation de la station, le conseil municipal décide de réaliser une étude de curage des 3 bassins. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises.

5) Logement Communal : Départ Locataire

Monsieur le Maire informe les Elus du départ, au 03 juillet 2017, de Mr GARNIER Guillaume, locataire du logement communal situé 4 rue de la Vallée.

Considérant la caution à rembourser d'un montant de 220 E, il est décidé d'adopter la décision modificative suivante : Article 165 : + 220 E / Article 020 : - 220 E

6) Conseil Municipal des Jeunes

Les Elus proposent de mettre en place, au 01 janvier 2018, un Conseil Municipal des Jeunes. Il est prévu de définir un projet cohérent s'inscrivant dans la création d'un règlement intérieur.

7) Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les Elus que la commune est saisie par le Trésorier Principal d'une demande d'admission de créances irrécouvrables, de l'exercice 2014. En effet, des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget communal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor

Public. IL convient de les admettre en non valeur. C'est pourquoi, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des créances proposées par le comptable public pour un montant de 169.61 E

8) Attribution subvention au titre de la répartition du produit 2016 des Amendes de Police

Monsieur le Maire informe les Elus que la Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 4000 E au titre de la répartition du produit 2016 des amendes de police, pour des aménagements de sécurité sur voirie (plateau ralentisseur et radar). Il convient de délibérer pour approuver la subvention et pour engager les travaux.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- * ACCEPTE la subvention d'un montant de 4000 E au titre de la répartition du produit des amendes de police
- * S'ENGAGE à réaliser les travaux prévus dans les plus brefs délais.

9) Questions Diverses

- * Demande Bibliothèque : mise en place boîtes à livres
- * Pétition pour augmenter la desserte de la commune par les cars Illenoo
- * Départ à la retraite Daniel Legendre
- * Prochain Conseil Municipal le Lundi 28 Août 2017 à 20h30

Séance levée à 23h00.

